

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts – Mobilité des élèves pour les échanges linguistiques, que faire pour l'améliorer ?

Rappel de l'interpellation

En 2014, la Commission de la science de l'éducation de la culture du Conseil national a déposé un postulat « Concept pour un programme d'échanges linguistiques » (14. 3670). La commission insistait sur deux points : les échanges d'enseignants et les partenariats entre classes de régions linguistiques différentes. Elle mettait un accent fort sur les mesures à prendre pour que « chaque élève ait la possibilité d'effectuer au moins une fois au cours de sa scolarité un séjour de longue durée dans une autre région linguistique. » Le Conseil fédéral a accepté de traiter ce postulat et le Conseil national l'a adopté le 24 novembre 2014. Depuis lors, l'Office fédéral de la culture (OFC) l'a traité en collaboration avec le Secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Le rapport indique un réel potentiel d'amélioration des échanges à l'intérieur du pays.

Dans cette optique d'amélioration, une Fondation pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) a été créée en 2016 pour mettre en œuvre cette volonté exprimée par le postulat précité et a mis sur pied une agence « Movetia » pour promouvoir les échanges la mobilité.

Or, de la volonté aux actes, il semble que les cantons aient encore de la peine à concrétiser ces échanges sur une large échelle.

Les questions suivantes sont donc posées au Conseil d'Etat :

1. Comment le canton s'inscrit-il dans cette vision des échanges linguistiques de longue durée au moins une fois dans le cursus de formation des élèves vaudois ?
2. Quel est l'état de réalisation de ces échanges en 2019 ?
3. Quelles mesures compte-t-il prendre pour arriver à concrétiser la volonté fédérale et dans quel délai ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire :

Dans un pays multilingue comme le nôtre, favoriser les échanges linguistiques entre les différentes régions du pays s'inscrit dans une logique qu'il faut soutenir. Il n'est plus à démontrer que la connaissance des langues nationales est un atout qu'il ne faut pas négliger. Il est important, dès lors, de promouvoir leur apprentissage et les échanges linguistiques dès l'école obligatoire.

(Signé) Catherine Labouchère
et 25 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à souligner que la vision principale de la nouvelle Stratégie pour les échanges et la mobilité, ratifiée en novembre 2017 (CDIP), a été prise très au sérieux par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), ainsi que par les différents acteurs et actrices en charge de la mobilité linguistique dans le canton. Cette vision souligne l'importance que chaque jeune, au cours de sa formation ou au moment de la transition vers le monde du travail, prenne part au moins une fois à une activité d'échanges et de mobilité de longue durée. L'élève découvre ainsi la diversité linguistique et culturelle de la Suisse ou d'autres pays et améliore ses connaissances en langues et ses compétences sociales, dans la perspective de son futur, étudiant ou professionnel.

1. Comment le canton s'inscrit-il dans cette vision des échanges linguistiques de longue durée au moins une fois dans le cursus de formation des élèves vaudois ?

Le Conseil d'Etat soutient tout ce qui est mis en œuvre pour promouvoir les échanges et les séjours linguistiques au niveau de l'école obligatoire et post-obligatoire, en mobilité individuelle ou collective. Il en veut pour preuve les différentes actions suivantes déjà mises en place.

Au niveau de l'école obligatoire, dans le cadre de la promotion des échanges, la Direction pédagogique de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a créé un *Guide pratique des échanges linguistiques du canton de Vaud*, qui est à disposition des établissements de la scolarité obligatoire, sur commande. Il a été recommandé d'en avoir au moins deux par établissement. Celui-ci donne de précieuses indications sur la manière de penser / préparer / vivre / exploiter un échange par classe ; il met aussi à disposition des fiches pratiques pour des activités « clés en main ».

Tous les enseignant-e-s sont en outre informés régulièrement, par différents canaux (séances cantonales d'information, courriers aux directions, communiqués sur educanet², lettre d'information de la DGEO, dépliants, notamment) des programmes d'échange existants et des possibilités de soutien que la Fondation nationale, Movetia, organise.

Pour ce qui est des échanges individuels, une collaboratrice pédagogique a été nommée pour gérer le site Internet www.elev.ch et continuer de promouvoir ces échanges sur temps de vacances (Allemagne, Autriche, Suisse alémanique et Tessin). A ce niveau, le Conseil d'Etat fait remarquer que Vaud se situe en tête du classement des cantons suisses.

En parallèle, une procédure simple a été mise sur pied et communiquée sur le site de la DGEO, ainsi qu'aux directions et enseignant-e-s, pour faciliter les échanges individuels sur temps scolaire, en vertu de l'article 77 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), soit dans les classes de 10^e et 11^e.

Une nouvelle démarche est par ailleurs en cours pour des échanges sur temps scolaire avec le Tessin, soutenue financièrement par Movetia.

Du côté de la DGEP, en matière de mobilité et de bilinguisme, le choix de l'immersion et de la qualité a été privilégié, que ce soit au niveau de la formation professionnelle, en misant sur des stages de longue durée (3 à 12 mois) au sein d'entreprises à l'étranger, ou sur une année totale d'immersion au niveau de la formation gymnasiale, à l'étranger ou dans une autre région linguistique de Suisse. Ces programmes de maturité bilingue (allemand/anglais/italien) demeurent d'actualité et sont largement soutenus par la DGEP (652 étudiant-e-s en 2017-2018 et 661 en 2018-2019). Les stages en formation professionnelle ont également augmenté : ils sont en effet passés de 43 en 2015-2016 à 120 annoncés pour 2019-2020.

Un nouveau programme pilote de mobilité intra-suisse pour les futurs enseignant-e-s est aussi développé avec le soutien de Movetia. Il a pour objectif de mettre en place des stages obligatoires dans une autre région linguistique pour les futur-e-s enseignant-e-s. La Haute école pédagogique (HEP) Vaud en est partie prenante.

Enfin, parmi différents autres programmes de promotion, il est à noter le sommet sur les échanges qui a eu lieu début avril à Gstaad, dans le but d'augmenter le nombre d'échanges linguistiques par classe, du primaire au secondaire II, dans cette région frontalière entre Vaud et Berne.

2. *Quel est l'état de réalisation de ces échanges en 2019 ?*

Durant l'année scolaire 2018-2019, au niveau de l'école obligatoire, près de 500 élèves ont vécu un échange ou un séjour linguistique individuel.

Du côté des échanges par classe, la DGEO vise une augmentation sensible de leur nombre, en mettant en avant des formules d'échanges clés en main.

Au niveau de l'enseignement post-obligatoire, les programmes de maturité bilingue (allemand/anglais/italien) demeurent d'actualité et sont largement soutenus par la DGEP. 652 étudiant-e-s ont bénéficié de cette offre en 2017-2018, et 661 en 2018-2019. Les stages en formation professionnelle ont également augmenté : ils sont en effet passés de 43 en 2015-2016 à 120 annoncés pour 2019-2020.

3. *Quelles mesures compte-t-il prendre pour arriver à concrétiser la volonté fédérale et dans quel délai ?*

La DGEO a mis sur pied un plan d'actions afin de promouvoir de manière concrète, au cours de cette année scolaire, des programmes d'échanges collectifs « clés en main » qui touchent un maximum d'élèves, pour aller dans le sens de la vision de la Stratégie suisse pour les échanges et la mobilité.

Les programmes visés sont, entre autres, des échanges par rotation et des camps de ski bilingues. Il est à noter qu'un projet d'échanges linguistiques sur la thématique du sport a déjà été préparé dans le cadre des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020.

L'objectif est également de mobiliser un-e référent-e par établissement, qui serait porteuse-teur de l'information et de l'encouragement à la mobilité.

S'y ajoute la volonté de développer des partenariats solides entre établissements de régions linguistiques différentes, afin de faciliter les démarches d'organisation d'échanges linguistiques réguliers.

La DGEP, quant à elle, a mis sur pied, depuis 2015, un programme de mobilité des apprenti-e-s et étudiant-e-s des Ecoles supérieures (ES) qui réunit plusieurs projets : de mobilité internationale financé par Movetia / de préfinancement cantonal / d'échanges confédéraux initié par l'EPCN / Swiss Mobility, financé en grande partie par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), en collaboration avec les cantons de Lucerne et du Tessin.

L'ensemble du programme de promotion est et sera encore largement communiqué aux directions des écoles professionnelles vaudoises et par d'autres canaux (journée de l'apprentissage, salon des métiers, réseaux sociaux, etc.).

Il est à noter enfin que la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire a mis sur pied une commission de coordination intercantonale, afin de partager les informations, expériences et bonnes pratiques de mobilité. Le canton de Vaud y prend part de manière active et partage ainsi son expérience avec les autres cantons romands, dans le but de poursuivre l'amélioration de l'offre et de susciter encore davantage l'augmentation du nombre des élèves et jeunes en formation qui profitent de programmes de mobilité linguistique.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 novembre 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean